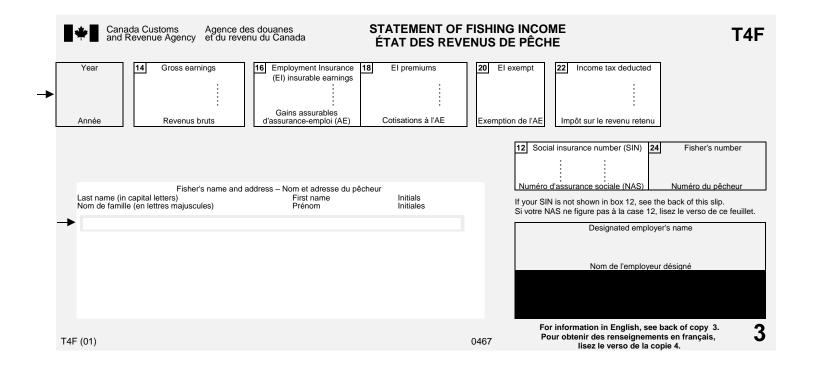


Return with T4F Summary À retourner avec le formulaire T4F Sommaire



Keep a copy of this slip for your records and attach the other to your return.

- For information on how to report your income, see your tax and benefit guide.
- Under the Income Tax Act you have to give your social insurance number (SIN) on request to any person who prepares an information slip for you. If you do not have a SIN, you can apply for one through any Human Resources Centre of Canada.
- Box 12 Social insurance number (SIN) If this
 number is not the same as the number on your social
 insurance card, give your employer the correct number.
- Box 14 Gross earnings Enter this amount as gross fishing income on line 170 of your return.
- Box 16 Employment Insurance (EI) insurable earnings – Do not report this amount on your return. This is not income.
- Box 18 El premiums Enter this amount on line 312 on your federal Schedule 1, and on line 5832 on your provincial Form 428, if applicable.
- Box 22 Income tax deducted This is the amount of federal income tax that you chose to have deducted when you completed Form TD3F, Fisher's Election to Have Tax Deducted at Source. Enter this amount on line 437 of your return.

Printed in Canada

Conservez une copie de ce feuillet dans vos dossiers et joignez l'autre à votre déclaration.

- Consultez votre guide d'impôt et de prestations pour obtenir des renseignements sur la façon de déclarer votre revenu.
- En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, vous devez fournir, sur demande, votre numéro d'assurance sociale (NAS) à toute personne qui établit un feuillet de renseignements à votre nom. Si vous n'avez pas de NAS, vous pouvez en faire la demande à un Centre de ressources humaines du Canada.
- Case 12 Numéro d'assurance sociale (NAS) Si ce numéro n'est pas le même que celui qui figure sur votre carte d'assurance sociale, veuillez informer votre employeur du numéro exact.
- Case 14 Revenus bruts Inscrivez ce montant comme revenus de pêche bruts à la ligne 170 de votre déclaration.
- Case 16 Gains assurables d'assurance-emploi (AE) N'inscrivez pas ce montant dans votre déclaration. Ce montant n'est pas un revenu.
- Case 18 Cotisations à l'AE Inscrivez ce montant à la ligne 312 de votre annexe 1 fédérale et à la ligne 5832 de votre formulaire provincial 428, s'il y a lieu.
- Case 22 Impôt sur le revenu retenu Ce montant correspond au montant d'impôt fédéral que vous avez demandé qui soit retenu lorsque vous avez rempli votre formulaire TD3F, Choix des pêcheurs concernant la retenue d'impôt à la source. Inscrivez ce montant à la ligne 437 de votre déclaration.

Imprimé au Canada